

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 69 (1930)  
**Heft:** 29

**Artikel:** Une maladie helvétique : "la doctorite"  
**Autor:** Savary, L.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-223347>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI



d'après F. Rouge

Rédaction et Administration :  
Imprimerie **PACHE-VARDEL & BRON**, Lausanne  
Pré-du-Marché, 7

Pour les annonces s'adresser exclusivement à  
l'Agence de publicité **Gust. AMACKER**  
Palud, 3 — LAUSANNE

Abonnement } Suisse, un an Fr. 6., six mois, Fr. 3.50  
Étranger, port en sus.  
Compte de chèques postaux II. 1160

Annonces } 30 centimes la ligne ou son espace.  
Réclames, 50 centimes.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## UNE MALADIE HELVÉTIQUE. « LA DOCTORITE ».

Notre excellent confrère L. Savary publie dans le « Journal suisse de Paris » ces lignes pleines de vérité et de verve :

**N**a souvent dénoncé le fâcheux usage qui s'est introduit dans la Suisse romande, sous l'influence de nos chers confédérés d'outre-Sarine, de faire précéder du titre de docteur le nom de personnes qui ne sont point du tout médecins.

Philippe Godet fit jadis une campagne contre cette habitude, à laquelle, récemment, M. Alfred Lombard s'attaquait à son tour, dans son excellente brochure : *Une terre, une langue*. A maintes reprises, nos journaux ont déploré les ravages qu'exerce cette véritable maladie qu'un spirituel chroniqueur a baptisée la « doctorite ». Au surplus, ces journaux eux-mêmes sont parfois coupables : il leur arrive de s'en prendre à la « doctorite » dans leur première page et d'annoncer, à la quatrième, que « M. le Dr Untel » a été promu à de hautes fonctions au département de l'économie publique ou au bureau fédéral de statistique.

De fait, cet usage qui, en français, est détestable et ne se justifie d'aucune façon, se répand de plus en plus. On n'ouvre plus une feuille publique imprimée entre Fribourg et Genève sans y lire au moins une information relative à un de ces « docteurs », qui ont conquis leur titre à la faculté de lettres, de droit, ou plus souvent encore des sciences sociales. Les docteurs en sciences sociales abondent aujourd'hui comme les sables de la mer que Jéhovah, en un temps très ancien, proposait à l'admiration d'Abraham. C'est miracle, dans ces conditions, que la question sociale ne soit pas encore résolue.

Tout le monde, ou presque, aujourd'hui, est docteur en quelque chose. En Allemagne, où l'on possédait déjà des variétés infinies de doctorat, on a inventé encore le « Dr-ing. » ! ou « docteur-ingénieur ».

Il se peut fort bien qu'en allemand l'indication d'un titre universitaire semble toute naturelle et que ce soit une politesse de ne pas l'omettre quand on s'adresse à la personne qui en est décorée. Mais pour des oreilles françaises, cette précision est saugrenue. Par malheur, en Suisse romande, on ne réagit plus guère ; il faut prévoir que dans quelques années, l'usage sera définitivement implanté. C'est ce que nous ne pouvons accepter de bon cœur.

L'usage français veut que l'on ne mentionne le titre de docteur, avant un nom propre, que s'il s'agit d'un médecin. Dans les autres cas, on l'omet tout simplement, à moins qu'il ne soit nécessaire pour expliquer ou justifier ce que l'on dit ; comme si, par exemple, on annonce qu'un nouveau professeur de littérature a été nommé et que l'on précise : « Monsieur X., docteur ès lettres, a été appelé à enseigner, etc... » Dans ce cas particulier, le fait que le nouveau titulaire est docteur ès lettres peut expliquer qu'il ait été choisi. Ou bien, s'il s'agit d'une publication savante, on dira que « M. Z., docteur ès lettres » ou « ès sciences » en a été chargé : c'est que, là encore, il peut n'être pas indifférent de savoir que l'on a requis les services d'un savant... pa-

tenté. Mais, dans ces cas, le titre suit le nom ; il ne le précède jamais. C'est comme une parenthèse que l'on ouvre, un renseignement que l'on donne en passant.

Dans tous les autres cas, il est vain et ridicule de nous apprendre que le gentleman dont on parle a subi avec succès les épreuves du doctorat dans une faculté universitaire.

Nous a-t-on assez rebattu les oreilles du « Dr » Wirth et du « Dr » Stresemann ? Ces deux hommes d'Etat ont rendu de grands services à leur pays. Le « Dr » Stresemann, qu'on voyait souvent à Genève, y était devenu populaire. Mais que nous importait qu'il fût docteur ? M. Briand qui a reçu le bonnet carré d'Oxford, ne s'est jamais fait appeler le « Dr » Briand. Que pensez-vous du Dr Poincaré, futur bâtonnier du barreau parisien ? Et du Dr Herriot, auteur d'une fort intéressante thèse sur la docte Récamier ? Et du Dr Clemenceau, — qui, lui du moins, était médecin ?

Les actes officiels de l'administration fédérale commettent continuellement l'abus en question. Le service d'information de la S. d. N. n'est pas non plus à l'abri de tout reproche. Mais, c'est l'Agence télégraphique suisse qui porte la plus grosse part de responsabilité. Jamais elle ne transmet une information relative à un de ces fameux docteurs — en droit, en philosophie, en tout ce que vous voudrez — sans indiquer le titre. « Dr Meyer » a été élu conseiller fédéral. L'assemblée était présidée par le « Dr Haebelin ». Le « Dr Musy » président de la Confédération, a répondu... Le « Dr Haab » a donné sa démission... Nous avons même le « colonel Dr Y. » et l'on pouvait lire ces derniers jours que le « Dr Scheiwiler » était élu évêque de St-Gall ! ! Ça, c'est le comble !

À quand le Dr Platon et le Dr Descartes ? A quand le pape Dr Pie XI et Sa Majesté le roi Dr Alphonse XIII ? Pendant qu'on est en si bonne voie, ou plutôt dans un état si aigu de « doctorite », pourquoi pas le Dr Dieu ? Car, enfin, si l'on croit en Dieu, on est bien obligé d'admettre qu'il est la science absolue. Et cela lui donne bien le droit à une manière de doctorat *honoris causa*.

Les rédactions de journaux qui reçoivent les dépêches de l'Agence télégraphique, mais n'ont pas toujours le temps de les corriger, en raison du travail hâtif qui leur est imposé, laissent imprimer ces mentions absurdes. Leur négligence contribue pour une grande part à répandre une habitude stupide, qui est une incorrection de langage ; les lecteurs, à force de voir qualifiés de docteurs des gens qui siègent dans un conseil ou gèrent des immeubles finissent par se persuader qu'une telle qualification est indispensable.

« Je crois que les Goths parloient ainsi », disait le bon Dr Rabelais, dans son second livre sur le Dr Pantagruel, roi des Dypodes.

**Un fin musicien !** — En wagon, deux voyageurs s'interrogent sur leurs professions, leurs habitudes, leurs petits talents de société.

— Moi, dit l'un, je joue assez bien du violon.  
— Ah !  
— Oui ; de petits morceaux.  
— Jouez-vous du Schubert ?  
— Du Schubert ?... Non ; je vous l'ai dit : je ne joue que du violon !



## ON AMI QU'AMAVE TRAO.

**P**IERRO à Gatollion et Samuët à Taquenent avioent z'ào z'u passà l'écoula einsemblo, et coumeint l'étiout de la méma tsambrà et decouté l'on de l'autro su lo reings, furont bintout frârs-compagnons. Assebin, ein après, quand sè reincontrâvont pè lè fâirès, tot lào bounheu étai de partadzi cauquies quartettès einsemblo po sè racontà cé bio teimps de la caserna, iò frequottâvont pè la Tornaletta, et iò, quand reintrâvont on bocon trâo tard la demeinde né, l'étiout de covrà lo delon po allâ queri la tsai, que sè fason traitâ de rondze-boulli pè lè z'einfants de Lozena.

Pierro étai de pè contrè Epalindzo, et Samuët dào coté de Mézire, et Pierre, tot ein faseint ào paysan, maquignèvè et brocantâvè tant que poivè. Assebin roudâvè lè fâirès po vâirè se n'ia-vâi pas on coup à fère avoué cauquies vilhiès rossès. Por li lè z'affèrès et la mounia, c'étaï lo principat, et se poivè accrotsi on part de pices de 5 francs ein miqemaqueint onna vilhie héga à n'on bobet, cein lài reimpliacivè la concheince, kâ n'ein n'avâi min d'autra.

On dzo que se n'ami Samuët lài avâi de que l'avâi fauta d'on tsévu, lo Pierro déguenautsâ cauquie part onna vilhie cavala que n'étaï pequa bouna que po l'écortchâo, et cé tsanro de co-quien se peinsâ que la porrâi ein felâ à se n'ami. L'avâi z'uva quasu po rein, et après l'avâi passâie ein couleu po lài fère on bio pâi luisseint, lài avâi rabistoquâ onna quua, réssi lè deints et lài avâi bailli à letsi à remolhie-mor po lài bailli on pou d'acquouet, mon gaillâ tracé po la fâirè de Mézire, iò l'avâi rendez-vous avoué se n'ami Samuët, et après avâi bin bragâ l'héga et bin marchandâ, la lài veind ma fâi on bon prix et sè reinvâ tot ceint.

Cauquies dzo après, Samuët s'apêcut que l'avâi étai eindieusâ ào tot fin, et s'ein va trovâ Pierro po tâtsi de défère lo martsî ; mâ diabe lo pas que Pierro s'ein tsaillesâi.

— Mâ, lài fa Samuët, coumeint as-tou pu m'eindieusâ de la sorta, té, on ami ! kâ cllia roûta que te m'as veindu est borgne, n'a min de quua, l'a lo gourmo, lo crapaud âi quatro pi, et s'on l'applied, le cativè ; et tè deri tot net que n'arè jamé cru que n'ami coumeint tè m'ein fassè 'na pareille !

Pierro, ne savâi trâo què repondrè ; mâ coumeint l'étaï on rebriqueu dào diabliou, ne fut pas eimprontâ grand-teimps et lài fâ :

— Eh bin, vâi-tou, me n'ami Samin : t'amâvo trâo ! et m'einnoyivo bin tant quand restâvo cauquies senannès sein tè vâirè, que po mon bin mè faillâi mè mettè on bocon ein bize-bille avoué tè, et l'est porquie mè su décidâ à tè veindrè cé tsévu, que n'est pas tant crouïou coumeint te crâi ; mâ l'ein faut avâi pedi, et se te vâo mè crairè, et po mè tranquillissâ faut mainteni la patse.

Samuët eut bio fère totè lè z'herbès de la